

COMMUNE DE TALMAS
80260

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2004**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY, Mme LEBEGUE, MM. MACEWKO, PREVOST Christian, VAN DEN EYNDE

Etaient absents : M. TOULEMONDE – excusé
Mme DHEILLY et M. BEUVIN non excusés

Secrétaire : M. BORDET

1°) Salle socioculturelle et sportive

Les travaux de terrassement ont commencé le 13 Mai dernier pour être achevés le 28 Mai. Le gros œuvre débutera le 2 Juin.

Les subventions étant accordées, des acomptes de versement vont pouvoir être sollicités auprès de

- l'Etat, au titre de la DGE : 50 % dès le dépôt des ordres de service
- le Conseil Régional et le Conseil Général, en fonction de l'avancement des travaux

Les emprunts ont été sollicités auprès du Crédit Agricole :

- 229 000 € au taux fixe de 4.05 % sur une durée de 15 ans, à périodicité trimestrielle, le taux proposé par d'autres organismes prêteurs s'élevant à 4.50 %
- 229 000 € au taux Euribor (fin d'année 2004, début 2005)
- 500 000 € d'une ligne de crédits au taux T4M + 0.15 €

Assurance "dommages – ouvrage"

Elle a pour but d'intervenir lorsqu'une entreprise fait faillite en cours de réalisation de la construction. Elle assume alors financièrement la différence de coût des travaux si ces derniers s'avèrent plus élevés.

En cas de malfaçons, pendant la garantie décennale, elle fait effectuer les travaux et se retourne ensuite sur la garantie décennale de la ou des entreprises concernées, d'où un gain de temps.

Son coût est élevé. Des devis ont été sollicités : environ 18 000 €

Sachant que cette assurance n'est pas obligatoire pour les équipements collectifs, le conseil municipal, par 9 voix CONTRE (MM. BLOCKLET, BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, FREY, MACEWKO, PREVOST Christian, VAN DEN EYNDE) et 2 ABSTENTIONS (Mme LEBEGUE, M. DEBUYSSCHER) décide de ne pas la souscrire.

En ce qui concerne l'aménagement paysager des abords de la salle, une demande de subvention complémentaire de 30 % est sollicitée auprès du Conseil Général.

2°) Ecole : projet de restructuration des bâtiments

L'association régionale Bocage-3Vallées élabore actuellement la programmation triennale du FRDL (Fonds Régional de Développement Local). La clôture des dossiers est fixée au 14 Juin prochain.

De ce fait, Monsieur le Maire a réuni la commission des bâtiments ainsi que la directrice de l'école et la présidente de l'association des parents d'élèves. Il a été discuté de la restructuration des bâtiments de l'école qui s'effectuera en 3 ou 4 phases, la priorité étant le remplacement des bâtiments préfabriqués très vétustes.

Trois nouvelles classes pourraient être édifiées dans le fond de la cour (constructions industrielles donc rapidité de réalisation). Les locaux de la mairie pourraient être transformés en salle de classe. Quant aux deux classes actuelles en front à rue, elles pourraient être utilisées pour la garderie, la médiathèque....

Des subventions peuvent être allouées pour ce type de projet par :

- **l'Etat**, au titre de la Dotation Global d'Equipement : 45 % avec un plafonnement au mètre carré construit
- **le Conseil Régional** via l'Association Bocage-3Vallées qui pourrait intervenir sur les projets périscolaires (cantine, garderie, médiathèque, bibliothèque)
- **le Conseil Général** par le biais de la communauté de communes du Bocage et de l'Hallue qui sera attributaire à compter de 2005 d'une enveloppe de subventions, à charge pour elle de la répartir entre les communes adhérentes selon sa politique. Cette enveloppe pourrait, si elle le désire, financer les constructions scolaires au sein des villages sans qu'il y est regroupement pédagogique concentré).

Monsieur BORDET informe le conseil que l'avant projet sommaire est en cours d'élaboration. Dès son achèvement, il sera présenté à l'inspection académique pour aval.

Monsieur le Maire signale que les dépôts de dossiers de demandes de subvention n'engagent pas la commune dans l'immédiat, mais qu'ils sont souhaitables afin de prendre rang, essentiellement en ce qui concerne la Région qui établit des plans triennaux.

M. BLOCKLET porte également à l'attention des élus qu'il a, lors de la dernière réunion de bureau de la Communauté de Communes, évoqué la compétence assainissement (dont l'étude a duré trois ans et est à présent terminée) pour laquelle aucune décision n'est prise. La raison : les huit

communes déjà assainies par leurs propres moyens doivent s'entendre, dans un premier temps, pour déterminer un coût commun de la surtaxe et ce n'est qu'à l'issue, qu'il sera possible à notre communauté de communes de prendre la compétence "assainissement". M. le Maire informe le conseil municipal que ce gros problème ne sera pas facile à résoudre.

La prise de compétence est donc toujours en attente.

3°) Plan Local d'Urbanisme

Afin de lancer l'étude, il convient de faire réaliser un fond de plan cadastral numérisé du territoire de la Commune par un organisme spécialisé. Trois devis ont été sollicités :

- METRIS : 3 219.40 €H.T.
- TERRE SATELLITE : 1 960.00 €HT
- DIDIER ET PINOT : 1 273.52 €HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide la réalisation du fond de plan par les Ets **DIDIER ET PINOT** (avis favorable de la DDE).

4°) Personnel communal : contrat d'assurance collective

Lors de l'accident du travail de M. COFFIGNIER en 2002 qui avait repris son activité avec "séquelles", il s'est avéré que le contrat souscrit en 1981 n'était pas adapté au cas présent : l'agent devenant retraité, l'assurance ne couvrait pas les frais occasionnés par les séquelles.

Monsieur le Maire a donc rencontré la compagnie d'assurance pour une mise à jour du contrat.

Jusqu'à présent, le taux de cotisation calculé sur la totalité de la masse salariale brute était de 3.55 %.

Avec le nouveau contrat, il serait de **4.47 %** (décès : 0.20 % + maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes 1.15 % + congé longue maladie longue durée 1.97 % + accident du travail, maladie professionnelle et frais médicaux 1.15 %).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide la modification du contrat avec le taux de **4.47 %**.

5°) Travaux de voirie 2004 de la Communauté de Communes

- **Enduits d'usure** rues du Bia et Notre-Dame : réalisés fin Mai
- **Curage de l'exutoire et de la mare du Boyaval** : une réunion, à l'initiative de la DDE, est projetée début Juin pour l'épandage des boues
- **Nettoyage et balayage des caniveaux** : réalisés fin Mai ; pour information, coût : 300 € pour 11,732 km de bordures, non inclus la RN 25 qui n'est pas à la charge de la C. de Communes.

M. BORDET fait remarquer que le fossé drainant réalisé au chemin de Beauquesne ne donne pas satisfaction, l'eau ne s'infiltrant pas par fortes pluies. Après réclamation auprès de la DDE, la solution serait de creuser un puit au bout du fossé (affaire à suivre).

6°) Projet éolien

Sur le parc du Magremont, sont prévues 29 éoliennes dont 4 sur le territoire de la Commune de Talmas. L'étude est en phase de conclusion. Le permis de construire sera déposé d'ici un mois. L'enquête publique est prévue en Septembre prochain.

7°) Dégrèvement éventuel de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (part communale) sur une période de 5 ans maximum, en faveur des jeunes agriculteurs (proposé le Centre des Jeunes Agriculteurs)

Le conseil municipal avait émis un avis défavorable l'an dernier.

Le sujet sera revu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire désirant prendre l'attache des services fiscaux afin de savoir si l'exonération peut être prise au cas par cas.

8°) Délibération afin d'enrayer les fermetures éventuelles des bureaux de poste ruraux (proposée par les Maires Ruraux de France)

Décision du conseil : "POUR" un avis favorable : 10 voix – "CONTRE" un avis favorable : 1 voix (Mme LEBEGUE).

9°) Elections Européennes du 13 Juin prochain : composition du bureau de vote

Horaires d'ouverture	Permanences		
08 H – 10 H	M. BLOCKLET	M. LOMBARD	M. V. DEN EYNDE
10 H – 12 H	M. Samuel PREVOT	M. MACEWKO	M. DEBUYSSCHER
12 H – 14 H	M. Ch. PREVOST	M. BLOCKLET	M. LOMBARD
14 H – 16 H	M. TOULEMONDE	M. BORDET	M. ROUSSEL
16 H – 18 H	M. FREY	M. BORDET	M. ROUSSEL

10°) Matériel communal : tracteur Massey Ferguson

L'embrayage du tracteur a cassé. Trois devis de réparation ont été sollicités. Il s'est avéré que les Ets OGEZ étaient les plus compétitifs – Coût : 1 360 €TTC. La réparation a donc été effectuée dans l'urgence.

M. le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un matériel vieillissant et que son remplacement sera à prévoir d'ici deux ou trois ans.

11°) Mise en cause de la Commune au Parquet d'Amiens par un anonyme

M. BLOCKLET relate les faits : il a été entendu par la gendarmerie de Beauval au sujet d'une lettre anonyme envoyée au Parquet d'Amiens relative à l'octroi par la commune d'une subvention à l'Association des Chasseurs de Talmas, à l'occasion de l'organisation du bal de la fête locale dans le hangar de Monsieur Christophe VAN DEN EYNDE en 2003. Le compte rendu de la réunion au cours de laquelle le conseil municipal a octroyé la subvention était joint au courrier.

L'anonyme fait état :

- **d'une gestion de fait**, ce qui est inexact, le maire n'étant pas président et même adhérent de l'association

- **d'une prise illégale d'intérêt**, ce qui est également inexact, la commune n'étant pas le loueur du local mais l'association

Monsieur le Maire regrette vivement le procédé employé, l'anonymat n'étant pas un acte courageux. Il aurait souhaité que la ou les personnes viennent débattre du sujet avec lui, étant ouvert à toutes discussions, ou que la lettre envoyée au Parquet ne soit pas anonyme.

12°) Questions diverses

a) Régie du Centre de Loisirs 2004

M. Samuel PREVOT ne peut plus être nommé régisseur comme les années précédentes. La Chambre Régionale des Comptes a contrôlé les comptes des communes gérés par le receveur municipal et a émis le fait que la fonction de régisseur était incompatible avec la fonction d'élu, le centre de loisirs bénéficiant d'une régie de recettes et d'avances (idem pour Flesselles, V.Bocage...).

M. PREVOT propose au conseil de nommer, en qualité de régisseur, la directrice du centre de loisirs 2004 : Mademoiselle Pascale ROMI. Il émet également un avis favorable à l'octroi d'une indemnité annuelle de fonction de 120 €

b) Subvention au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Il a été prévu au budget primitif 46 € comme l'an dernier. Toutefois, la cotisation 2005 s'élève à 50 € Le conseil municipal émet un avis favorable pour verser 50 €

c) Office du Tourisme Corbie/Bocage-3Vallées

Dans le cadre des semaines Parcs et Jardins et du développement durable, l'office du tourisme souhaite organiser un après-midi de découverte ou de redécouverte des mares du canton de V.Bocage les 11 et 25 Juin. Le conseil pense qu'à cette période, les travaux de remise en eau de la mare de la Ville et le curage de la mare du Boyaval n'auront pas encore été réalisés et qu'elles ne seront pas mise en valeur.

d) A.D.S.L. : arrive à Talmas à partir de Septembre 2004 (information France Télécom via l'Association Bocage-3Vallées).

e) Etude des bassins versants afin de prévenir les inondations et les coulées de boues : sera réalisée par la Communauté de Communes qui a recruté un agent pour une durée de

2 ans, pour effectuer le travail important de contact de tous les propriétaires concernés par les travaux préconisés dans cette étude.

- f) **Gaec DEBUYSSCHER** : arrêté préfectoral du 11 Mai 2004 l'autorisant à exploiter une stabulation de 168 vaches laitières et la suite au Chemin de Beauquesne.

M. BORDET rappelle que le conseil municipal s'était prononcé contre cette autorisation et pose la question de l'intérêt de l'enquête publique dans ce dossier.

M. BLOCKLET précise à M. Christian DEBUYSSCHER que le Gaec ne pourra étendre son cheptel que lorsque tous les points de mise aux normes de l'exploitation actuelle seront effectifs, notamment ceux concernant les bâtiments, lui rappelant l'arrêté suspensif actuellement en vigueur.

- g) **Agents communaux** : MM. POINTEL et POTEL : afin d'accéder aux fonctions respectives de conducteur 1^{er} niveau et conducteur 2^e niveau, les agents doivent se soumettre obligatoirement à des tests psychotechniques, organisés par l'AFPA. Coût : **290 € TTC par agent**. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des présents. Si les tests sont satisfaisants, les agents pourraient être nommés dans leur nouvelle fonction avec effet rétroactif au 01/01/2004.

- h) **Question de Madame Claude VAQUEZ** qui demande à Monsieur le Maire pourquoi les dates de convocation du conseil municipal ne sont pas publiées dans le Courrier Picard comme il en avait été convenu : M. BLOCKET répond, qu'après discussion avec les adjoints et regard sur le quotidien afin de voir si d'autres communes les publiaient , il a été décidé de ne pas donner suite à sa requête, les convocations aux réunions étant affichées environ deux semaines avant les séances.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Talmas, le 2 Juin 2004

Le Maire – P. BLOCKLET